FACULTÉ DE THÉOLOGIE

1er cycle

GUIDE PRATIQUE

2022-2023

TABLE DES MATIÈRES	
Bienvenue à la Faculté de théologie	3
Calendrier de l'année universitaire 2022-2023	4
Conseils pratiques	5
Règlements	7
1. Grades	7
2. Choix de cours	11
3. Crédits requis	11
4. Programmes d'études	12
5. Cours en philosophie	12
6. Cours d'autres établissements	13
7. Entente entre le CUD et l'Université d'Ottawa	13
8. Assiduité	14
9. Abandon d'un cours	14
10. Travaux, examens et rendement scolaire	14
Scolarité et travail personnel	14
Travaux et dissertations	15
Examens	16
11. Barème de notation	17
12. Dossier scolaire	18

Bienvenue à la Faculté de théologie

Dans le présent document, le genre masculin est employé sans discrimination pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Notre Faculté est très fière de sa longue tradition dominicaine et vous souhaite d'en bénéficier pleinement durant votre programme d'études.

Cette tradition accorde un rôle prédominant à la vie d'étude, de pensée et de réflexion. Elle est centrée sur l'étude directe des textes. La lecture n'est pas une simple collecte d'informations, mais un travail patient d'exégèse et d'analyse des œuvres théologiques.

Enfin elle est une tradition de dialogue nourri tant par les théologiens du passé que par les idées contemporaines, dans la quête de la vérité et du savoir.

Ces quelques conseils et informations pratiques pourront vous aider à profiter le plus possible de votre expérience au sein de la Faculté.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2022-2023

Session d'automne 2022 (septembre-décembre)

- 5 septembre — Fête du travail (CUD fermé)
- 6 septembre — Inscriptions
- 7 septembre — BBQ de l'AECDO
- 8 septembre — Début de la session d'automne
- 15 septembre — Dernière journée pour l'inscription à la session d'automne
- 23 septembre — Échéance pour les choix de cours
- 29 septembre — Échéance pour le paiement des frais d'étude
- 7 octobre — Échéance pour le retrait d'un cours
- 10 octobre — Action de grâce (CUD fermé)
- 24-28 octobre — Semaine d'étude
- 10 novembre — Collation des grades
- 1er décembre — Pré-inscription pour la session d'hiver
- 14 décembre — Dernier jour de cours
- 15-21 décembre — Examens
- 22 déc. 22 – 2 janv. — Vacances de Noël (CUD fermé)

Session d'hiver 2023 (janvier-avril)

- 5 janvier — Inscriptions et début de la session d'hiver
- 13 janvier — Dernière journée pour l'inscription à la session d'hiver
- 20 janvier — Échéance pour les choix de cours
- 28 janvier — Fête de saint Thomas d'Aquin
- 31 janvier — Échéance pour le paiement des frais d'étude
- 3 février — Échéance pour le retrait d'un cours
- 20 février — Fête de la famille (CUD fermé)
- 20-24 février — Semaine d'étude (Ontario)
- 27 février-3 mars — Semaine d'étude (Québec)
- 6 avril — Jeudi Saint (CUD fermé)
- 7 avril — Vendredi Saint (CUD fermé)
- 8 avril — Pâques (CUD fermé)
- 9 avril — Lundi de Pâques (CUD fermé)
- 17 avril — Dernier jour de cours
- 18-24 avril — Examens

Session du printemps 2023 (mai-août)

- 1er mai — Inscriptions et début de la session du printemps
- 19 mai — Échéance pour les choix de cours
- 22 mai — Fête de la reine (CUD fermé)
- 31 mai — Échéance pour le paiement des frais d'étude
- 24 juin — Fête de saint Jean Baptiste (CUD fermé)
- 1er juillet — Fête du Canada (CUD fermé)
- 1er août — Fête civique (CUD fermé)
- Août 25 — Fin de la session

CONSEILS PRATIQUES

Les études

- Assistez aux cours avec assiduité. Si vous devez vous absenter, prévenez votre professeur.
- Faites les lectures requises avant le cours. Non seulement vous tirerez davantage profit des cours, mais vous aiderez également à les rendre plus intéressants tant pour vos camarades de classe que pour votre professeur.
- Suivez les directives des professeurs. Chacun aura sa méthode d'enseignement et d'évaluation.
- Si vous éprouvez des difficultés dans un cours, parlez-en à votre professeur sans tarder. Au besoin, consultez le doyen.
- Entamez rapidement la planification et la recherche pour vos travaux. Travaillez de près avec vos professeurs afin d'atteindre le plus haut niveau de qualité possible. Respectez les dates limites. Les professeurs peuvent refuser les travaux en retard ou soustraire des points.
- Veuillez noter que les étudiant(e)s sont responsables d'aviser le registraire quand leur programme d'études est complété, en vue d'obtenir leur diplôme et/ou d'assister à la cérémonie de la collation des grades.

L'établissement

- Inscrivez-vous en bonne et due forme.
- Acquittez vos frais de scolarité.
- Maintenez votre dossier scolaire à jour et en règle, suivant les règlements et les échéanciers.
- Toute opération et tout changement inscrits à votre dossier scolaire relève du registraire, au bureau 310. Le doyen n'accepte pas les formulaires directement des étudiants.
- Participez à la vie du Collège. Assistez aux congrès, conférences et ateliers offerts en philosophie et en théologie. Ce sera l'occasion pour vous d'entendre des chercheurs importants, de participer à des discussions et d'accroître ainsi vos connaissances, ce qui fait partie intégrante de la vie étudiante.
- Le Collège est situé dans le couvent des dominicains où les frères pratiquent un mode de vie monastique. Veuillez respecter cet environnement.

Services administratifs

Le doyen et directeur de l'IDEST

Normalement, le doyen et directeur de l'IDEST sera à son bureau (327) du lundi au vendredi aux heures habituelles de bureau ou, de préférence, sur rendez-vous.

Il faut obtenir l'autorisation du directeur de l'IDEST pour tout changement au choix de cours, de grade, de régime d'études, ainsi que la date d'un examen ou de la remise d'un travail. Pour toute demande de changement, on se procurera le formulaire à remplir au bureau du registraire (310).

Les professeurs

Les professeurs considèrent comme une priorité le service qu'ils peuvent rendre aux étudiants et étudiantes désirant les rencontrer. Pour leur permettre de planifier leur travail et d'accomplir leurs obligations universitaires, on prendra rendez-vous.

Bureaux administratifs

Pour assurer un meilleur fonctionnement des services administratifs, veuillez consulter la répartition des tâches suivantes:

Registraire (bureau 310)

- Gestion du dossier universitaire de l'étudiant (ajout et correction au dossier étudiant)
- Relevé de notes, diplôme et attestations
- Aide financière (RAFÉO, Prêts et bourses Québec, Bourse de la Fondation, BÉSO, CRSH)
- Relevé d'impôt (T2202A et relevé 8)
- Carte étudiante
- Choix de cours, changement de programme et changement à l'horaire
- Réception des plaintes (Politique en matière de violence et de harcèlement sexuel)
- Remise des travaux
- Portail *Dominicus*.

Coordonnateur des services académiques et universitaires (bureau 309)

- Réception des formulaires de choix d'examens
- Photocopies : assignation des codes et paiements
- Informations sur les cours (horaire, crédits, salles)
- Réservation des locaux
- Attribution des casiers

- Évaluation de cours
- Réception des mémoires de maîtrise
- Réception des thèses de doctorat

Directeur des finances

- Paiement des frais de scolarité : La meilleure façon pour les étudiants de payer leurs frais de scolarité est via Virement Interac à finances@dominicanu.ca. Veuillez noter que les dates d'échéance des frais de scolarité sont le 31 mai pour le semestre de printemps, le 30 septembre pour le semestre d'automne et le 31 janvier pour le semestre d'hiver.

La bibliothèque

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont les suivantes :

- Le lundi 9h – 16h
- Les mardis et jeudis 9h – 17h
- Le mercredi Fermé
- Le vendredi 12h – 16h
- Samedi et dimanche Fermé

On se conformera aux règlements de la bibliothèque pour tout ce qui concerne l'utilisation et l'emprunt des volumes et des revues, la réservation des tables de travail et des cubicules, l'utilisation de l'équipement informatique et du service de photocopie.

À la place de toute revue et de tout volume pris directement sur les rayons, on aura soin de placer le carton «fantôme» indiquant le numéro de la table ou du cubicule où l'on utilise cet ouvrage. Évitant de replacer soi-même ce dernier sur les rayons, on le déposera au comptoir des prêts à l'entrée de la bibliothèque.

RÈGLEMENTS

1. GRADES

Certificat d'études en théologie (C.E.T.)

Scolarité de 30 crédits en théologie. Si le C.E.T. se fait à temps complet en une année universitaire (deux semestres), il faut prendre tous les cours offerts en théologie ; ce qui reste, soit en cours de théologie en anglais, soit en cours de philosophie, soit en lectures dirigées. Le C.E.T. peut aussi se faire à temps partiel en deux ans ou plus (durée maximale de cinq ans). On complètera les 30 crédits requis de la façon suivante :

Cours d'introduction : 3 crédits possibles

• DTHI 1021 La Bible : histoire, culture et foi[1]
• DTHI 1041 Les développements de la pensée chrétienne
• DTHI 1060 Histoire du christianisme

Cours de langue DTHI 4000

Étude des sources. Entre 6 (deux disciplines) et 9 (un dans chaque discipline) crédits en :

- Ancien Testament I, II ou III :
- DTHI 1120 Introduction à l'étude du Pentateuque
- DTHI 2140 Introduction aux livres prophétiques
- DTHI 3161 Introduction aux livres sapientiaux

- Nouveau Testament I, II ou III :
- DTHI 1220 Les écrits pauliniens
- DTHI 2240 Les évangiles synoptiques
- DTHI 3260 L'évangile de Jean

- Histoire de l'Église I, II ou III :
- DTHI 1320 Les premiers siècles
- DTHI 2340 Le Moyen Âge
- DTHI 3360 Réforme et contre-Réforme

Ou tout autre cours sur la Bible ou l'histoire de l'Église.

Bloc 1 : Réflexion théologique. Au moins 6 crédits parmi les cours suivants

- DTHI 1442 Le mystère de Dieu I
- DTHI 1443 Le mystère de Dieu II
- DTHI 1424 Révélation et foi
- DTHI 2441 Christologie I : Portraits de Jésus
- DTHI 2442 Christologie II : Le Christ de la tradition chrétienne

Ou tout autre cours du Bloc 1

Bloc 2 : Réflexion théologique. Au moins 6 crédits parmi les cours suivants :

- DTHI 3460 L'Église et ses ministères
- DTHI 2461 Sacrements 1 : Le baptême et sa confirmation
- DTHI 3462 Sacrements 2 : L'eucharistie
- DTHI 3463 Sacrements 3 : Pénitence, mariage, sacrement des malades

[1] À moins d'indication contraire, tous les cours indiqués sont des cours de trois crédits.

Ou tout autre cours du Bloc 2

Bloc 3 : Réflexion théologique. Au moins 6 crédits parmi les cours suivants :

- DTHI 1520 Théologie morale fondamentale
- DTHI 1521 Anthropologie théologique
- DTHI 2540 Péché, grâce et vie morale
- DTHI 2542 L'espérance et la charité
- DTHI 3560 L'engagement social et politique du chrétien
- DTHI 3600 L'Église et ses institutions

Ou tout autre cours du Bloc 3

Programme optionnel

Un maximum de 3 crédits dans le programme optionnel dont le DTHI 9710 Dissertation I (1 cr.) en lien avec un cours du programme.

Conditions d'admission

Pour être admis au Certificat d'études en théologie, il faut avoir complété des études collégiales (ou équivalentes) avec une moyenne qui ne soit pas inférieure à C.

Exigences

L'obtention du certificat exige :

- La participation à l'ensemble des cours au programme ;
- La rédaction de la dissertation annuelle (DTHI 9710, p. 27) ;
- La réussite aux examens écrits ou oraux dans l'ensemble des matières au programme ;
- Remplir ces conditions dans un délai maximum de cinq ans.

Certificat d'études en philosophie et en théologie

Il s'agit d'un programme de 30 crédits, 15 en philosophie, 15 en théologie. On complètera les 15 crédits requis de la façon suivante :

Cours d'introduction. 3 crédits parmi les cours suivants :

- DTHI 1021 La Bible : histoire, culture et foi
- DTHI 1041 Les développements de la pensée chrétienne
- DTHI 1060 Histoire du christianisme

Cours de langue DTHI 4000

Étude des sources. 3 crédits parmi les cours suivants :

- Ancien Testament I, II ou III :

- DTHI 1120 Introduction à l'étude du Pentateuque
- DTHI 2140 Introduction aux livres prophétiques
- DTHI 3161 Introduction aux livres sapientiaux

- Nouveau Testament I, II ou III :
- DTHI 1220 Les écrits pauliniens
- DTHI 2240 Les évangiles synoptiques
- DTHI 3260 L'évangile de Jean

- Histoire de l'Église I, II ou III :
- DTHI 1320 Les premiers siècles
- DTHI 2340 Le Moyen Âge
- DTHI 3360 Réforme et contre-Réforme

Ou tout autre cours sur la Bible ou l'histoire de l'Église.

Bloc 1 : Réflexion théologique. 3 crédits parmi les cours suivants

- DTHI 1442 Le mystère de Dieu I
- DTHI 1443 Le mystère de Dieu II
- DTHI 1424 Révélation et foi
- DTHI 2441 Christologie I : Portraits de Jésus
- DTHI 2442 Christologie II : Le Christ de la tradition chrétienne

Ou tout autre cours du Bloc 1

Bloc 2 : Réflexion théologique. 3 crédits parmi les cours suivants :

- DTHI 3460 L'Église et ses ministères
- DTHI 2461 Sacrements 1 : Le baptême et sa confirmation
- DTHI 3462 Sacrements 2 : L'eucharistie
- DTHI 3463 Sacrements 3 : Pénitence, mariage, sacrement des malades

Ou tout autre cours du Bloc 2

Bloc 3 : Réflexion théologique. 3 crédits parmi les cours suivants :

- DTHI 1520 Théologie morale fondamentale
- DTHI 1521 Anthropologie théologique
- DTHI 2540 Péché, grâce et vie morale
- DTHI 2542 L'espérance et la charité
- DTHI 3560 L'engagement social et politique du chrétien
- DTHI 3600 L'Église et ses institutions

Ou tout autre cours du Bloc 3

DTHI 9710 Dissertation I (1 cr.) en lien avec un cours du programme.

Pour le choix des cours en philosophie, voir le guide de la Faculté de philosophie 1er cycle.

Conditions d'admission

Pour être admis au Certificat d'études en théologie, il faut avoir complété des études collégiales (ou équivalentes) avec une moyenne qui ne soit pas inférieure à C.

Exigences

L'obtention du certificat exige :

- La participation à l'ensemble des cours au programme ;
- La rédaction de la dissertation annuelle (DTHI 9710, p. 27) ;
- La réussite aux examens écrits ou oraux dans l'ensemble des matières au programme ;
- Remplir ces conditions dans un délai maximum de cinq ans.

2. CHOIX DE COURS

Il appartient au doyen de la Faculté d'approuver les choix de cours individuels en vue de l'obtention d'un grade universitaire précis.

- Le bureau du registraire informera les étudiants par courriel lorsque l'inscription ouvrira dans *Dominicus*. La date limite pour l'inscription est le 15 septembre pour la session d'automne et le 13 janvier pour la session d'hiver.

- Le choix de cours peut être modifié jusqu'au 23 septembre pour la session d'automne et jusqu'au 20 janvier pour la session d'hiver. Aucun changement de cours au dossier de l'étudiant ne sera autorisé après ces dates.

RETARDS : MISE EN GARDE

Veuillez compléter votre inscription aux dates indiquées au calendrier. Les retards ne sont pas tolérés. Une amende de $5 par jour ouvrable sera exigée jusqu'à ce que l'inscription soit finalisée.

3. CRÉDITS REQUIS

Il faut au moins 9 crédits par session pour les études à temps complet. Par ailleurs, les normes en vigueur dans les universités fixent à 30 le nombre de crédits qu'un étudiant à temps complet peut prendre dans une année universitaire normale. Un crédit représente environ 15 heures de cours et au moins 30 heures de travail personnel. Il faut compter qu'une heure de cours demande en moyenne deux heures de travail personnel.

4. PROGRAMMES D'ÉTUDES

En faisant son choix de cours, il convient de tenir compte de sa culture, de ses intérêts et de son orientation. À ce sujet, prière de noter ce qui suit :

a. Quiconque songe à obtenir un diplôme d'études supérieures en théologie devrait suivre des cours dans certaines matières fondamentales, entre autres des cours qui constituent une base obligatoire dans les programmes universitaires et qui, par conséquent, seront requis pour remplir les exigences d'admission à un programme de 2e ou 3e cycle.

b. Il est aussi important de maintenir un certain équilibre en suivant des cours qui exigent des études de textes aussi bien que des cours qui appliquent des méthodes actives.

c. Chaque étudiant a la responsabilité de ses choix de cours selon les exigences du programme d'études choisi.

d. Le doyen de la faculté approuve les choix de cours de chaque étudiant et détermine à la fin des études si ce dernier rencontre la totalité des exigences de son programme et est apte à recevoir le diplôme. L'étudiant a la responsabilité de prendre rendez-vous avec le doyen de la Faculté à la fin de ses études pour l'analyse de son dossier.

e. La Faculté de théologie se réserve le droit d'annuler un cours si les inscriptions sont insuffisantes. Le nombre minimum est provisoirement fixé à quatre étudiants.

5. COURS EN PHILOSOPHIE

Un étudiant inscrit au programme de théologie peut suivre un nombre limité de cours en philosophie.

a. Le programme de trois ans en vue du baccalauréat en philosophie comporte 90 crédits, dont au moins 72 en philosophie, ce qui permet d'obtenir 18 crédits en théologie (ou d'autres matières).

b. Le programme de quatre ans en vue du baccalauréat en philosophie comporte 120 crédits, dont au moins 90 en philosophie, ce qui permet d'obtenir 30 crédits en théologie (ou d'autres matières).

À NOTER : Il est possible de s'inscrire à un cours de théologie (en particulier un cours du soir ou du samedi) simplement en qualité d'auditeur libre. Veuillez prendre soin de bien indiquer sur votre formulaire si vous vous inscrivez au cours en question comme auditeur libre ou si vous désirez obtenir des crédits universitaires en vous soumettant aux travaux et à l'examen.

6. COURS D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS

Pour satisfaire aux exigences de son programme d'études, un étudiant inscrit à la Faculté de théologie du Collège universitaire dominicain peut aussi suivre des cours dans un autre établissement universitaire, à condition de respecter les exigences ci-dessous :

a. Demander une lettre de permission au doyen de la Faculté de théologie.

b. Confirmer que les horaires concordent.

c. S'il s'agit d'un ensemble de cours plus ou moins équivalent à une session régulière, payer son inscription générale au Collège universitaire dominicain. En plus, l'étudiant doit acquitter lui-même tous les autres droits d'inscription et de scolarité exigés par l'établissement universitaire où il désire suivre ses cours.

d. S'inscrire auprès de l'établissement choisi en suivant la procédure de celui-ci.

e. Faire parvenir un relevé de notes officiel au Bureau du registraire du Collège universitaire dominicain aux fins de reconnaissance des crédits ainsi obtenus.

f. Faire en sorte que deux tiers des crédits exigés pour le diplôme soient obtenus à la Faculté de théologie du Collège universitaire dominicain. La Faculté se réserve le droit d'exiger plus que le minimum des deux tiers.

7. ENTENTE ENTRE LE COLLÈGE UNIVERSITAIRE DOMINICAIN ET L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA RELATIVE AU PROGRAMME DE PHILOSOPHIE

Les étudiants du Collège universitaire dominicain peuvent, sans droits de scolarité supplémentaires, suivre des cours à la Faculté des arts de l'Université d'Ottawa en répondant aux exigences suivantes :

a. Être admis à un programme d'études du Collège universitaire dominicain et avoir un rendement scolaire suffisant.

b. Respecter le règlement 6 f ci-dessus.

c. Faire approuver ce choix par les deux établissements (au moyen du formulaire spécial d'inscription à obtenir au bureau 310).

Seuls les cours faisant partie d'un programme d'études approuvé sont acceptés dans le cadre de l'entente. Les étudiants doivent respecter le calendrier universitaire des deux universités.

8. ASSIDUITÉ

L'étudiant doit assister à tous les cours auxquels il est inscrit. Il devra donc justifier toute absence auprès du professeur concerné. L'étudiant qui manque plus de 25% des leçons dans un cours donné ne pourra pas se présenter à l'examen.

9. ABANDON D'UN COURS

L'abandon d'un cours sans l'autorisation officielle du doyen de la Faculté constituera un «échec par abandon» qui sera inscrit au dossier de l'étudiant.

L'étudiant peut abandonner un cours jusqu'au 7 octobre pour la session d'automne et jusqu'au 3 février pour la session d'hiver. Il faut se procurer un formulaire d'abandon de cours au Bureau du registraire. Après avoir obtenu la signature du doyen de la Faculté de théologie, l'étudiant doit déposer ce formulaire au bureau 310. Aucun abandon de cours n'est autorisé après ces dates.

10. TRAVAUX, EXAMENS ET RENDEMENT SCOLAIRE

Scolarité et travail personnel

Au premier cycle de théologie, la scolarité normale d'une année d'études à temps complet est de 30 crédits. Un étudiant est considéré à temps complet s'il est inscrit à au moins 9 crédits pour un semestre. S'il manque des crédits, les crédits manquants pourront se compéter soit en anglais, soit en lecture dirigée.

À moins de raison majeure dont on préviendra à l'avance le professeur, on participera à tous les cours auxquels on s'est inscrit. La Faculté considère en effet la présence et la participation aux cours comme partie intégrante de l'expérience d'apprentissage. Si l'on manque plus de six heures pour un cours de trois crédits et plus de deux heures pour un cours d'un crédit on pourra continuer d'assister au cours comme auditeur ou auditrice libre, mais, à moins d'exception approuvée par le doyen après consultation du professeur, on ne pourra obtenir les crédits, ni compléter le cours sous forme de lectures dirigées. Si le changement de statut n'est pas indiqué avant la date prévue à cette fin la mention « Échec » figurera au dossier.

Répartition des cours

Les certificats et les programmes conjoints sont divisés de la façon suivante :

- Étude des sources : Ancien Testament, Nouveau Testament, Patristique et histoire de l'Église;
- Bloc 1 Théologie dogmatique (Dieu, Christologie, révélation) ;
- Bloc 2 L'Église et les sacrements ;
- Bloc 3 Théologie morale.

Langues anciennes

Parmi les crédits exigés pour l'obtention d'un programme, trois peuvent être reconnus aux cours de langues anciennes (latin, grec et hébreu). Si l'on suit plus d'un cours de langues anciennes au premier cycle, les crédits pourront en être reconnu au programme de deuxième cycle pour qui poursuivrait ses études à ce niveau. Le cours d'hébreu se donnera seulement si au moins 5 étudiants s'y inscrivent.

Lectures dirigées

Après entente avec le doyen, si l'on a déjà accumulé 45 crédits de scolarité de premier cycle et obtenu une moyenne de B, un étudiant pourra suivre, sous forme de lectures dirigées, des cours qu'il est impossible de suivre normalement, à la condition que les professeurs concernés estiment la chose possible et consentent à diriger ce travail selon les modalités qu'ils pourront préciser. Lorsque la matière étudiée en lectures dirigées recouvre trois crédits, il y aura, parmi les modalités d'évaluation, au moins un travail ou un examen écrit. Les formulaires pour une lecture dirigée sont disponibles au bureau 310.

Choix de cours et modifications

Les étudiants doivent s'inscrire pour leur cours à partir du portail étudiant *Dominicus*. Le bureau du registraire avisera les étudiants par courriel lorsque l'inscription en ligne sera disponible.

Si vous éprouvé des difficultés avec le portail étudiant *Dominicus*, veuillez contacter le bureau du registraire du registraire@udominicaine.ca le plus tôt possible.

Il faut obtenir l'autorisation du doyen pour tout changement à apporter à son choix de cours, de dissertations, de grade, de régime d'études (temps complet ou partiel), ainsi qu'une prolongation pour la remise d'un travail ou d'un examen. Toute demande de changement doit être faite par écrit au bureau du registraire (310) pour l'obtention de l'approbation du doyen.

Travaux et dissertations

Travaux écrits

L'obtention d'un diplôme en théologie requiert normalement, outre la participation aux cours et la réussite aux examens, la présentation d'un travail écrit en rapport avec chacun des cours du programme obligatoire. D'environ 10 pages, ce travail peut consister soit dans le traitement d'une question déterminée, soit dans un rapport de lecture. On peut aussi choisir d'autres formules selon la proposition des professeurs. Selon les déterminations des professeurs, on pourra faire compter la note accordée aux travaux écrits jusqu'à un maximum de 30% de l'évaluation finale.

Dissertation

L'obtention du certificat (C.E.T.) requiert la présentation d'une dissertation d'environ 15 pages dans une des matières figurant au programme obligatoire de l'année, à raison d'une dissertation par 30 crédits de théologie. Cette dissertation vaut un crédit. Le sujet de la dissertation sera choisi dans l'un ou l'autre des cours pour le C.E.T., avec une préférence pour les cours de base.

Présentation

Les travaux et la dissertation seront présentés selon les règles de la méthodologie scientifique.

Mentorat

Si quelqu'un désire être suivi de plus près dans son travail par un conseiller (tuteur), il s'entendra avec le professeur qu'il souhaite choisir à cet effet.

Choix de la matière pour la dissertation

Le choix de la matière pour la dissertation sera indiqué pour le 23 septembre 2022 si on entend la faire au semestre d'automne, pour le 20 janvier 2023 si on entend la faire au semestre d'hiver. On remplira à cette fin le formulaire (*Choix des dissertations*) disponible au bureau du registraire.

Échéances

Les travaux doivent être remis avant la fin du semestre où se donne le cours obligatoire auquel ils sont attachés. L'évaluation tiendra compte de tout retard non motivé auprès du doyen. Une demande sera adressée à ce dernier si une prolongation est nécessaire et on remplira le formulaire préparé à cette fin.

Examens

En plus des travaux, le contrôle des connaissances comporte une série d'examens à la fin de chaque session.

Modalités

Les professeurs peuvent faire passer un examen écrit ou un examen oral.

- Pour chaque matière recouvrant trois crédits, le professeur distribuera à l'avance une liste de six (6) questions. Lors de l'examen, deux questions seront tirées au sort et l'étudiant répondra à l'une de ces questions à son choix.
- Pour les autres matières d'un crédit, le professeur distribuera à l'avance une liste de deux questions et une seule sera tirée au sort lors de l'examen écrit.
- L'examen oral dans chacune des matières est de 20 minutes.

Reprises

En cas d'échec à un examen, on n'a droit qu'à une seule reprise.

Questions d'examen

Les professeurs commenceront à distribuer les questions d'examen à partir du **21 novembre 2022** à la session d'automne et à partir du **27 mars 2023** à la session d'hiver.

11. BARÈME DE NOTATION

Définition	Note alpha	Valeur numérique
Excellent	A+	9,0 – 10
Très bon	A	8,5 – 8,9
Très bon	A-	8,0 – 8,4
Bon	B+	7,7 – 7,9
Bon	B	7,4 – 7,6
Bon	B-	7.0 – 7.3
Satisfaisant	C+	6,7 – 6,9
Satisfaisant	C	6,4 – 6,6
Satisfaisant	C-	6,0 – 6,3
Passable	D+	5,7 – 5,9
Passable	D	5,5 – 5,6
Passable	D-	5,0 – 5,3
Échec	E	moins de 5

12. DOSSIER SCOLAIRE

Il revient aux étudiants de maintenir leurs dossiers scolaire et financier à jour et donc de respecter les procédures (formulaires à remplir et demandes à déposer) de la Faculté et du Collège, ainsi que les échéances établies. Toutes les demandes de changement au dossier scolaire s'effectuent au bureau du registraire, au local 310. Veuillez noter que tous les changements exigent l'approbation du doyen de la Faculté. Les étudiants dont le dossier financier n'est pas en règle se verront refuser l'accès aux cours et aux examens.